



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inscrire le savoir-faire de l'arc horloger transmanche au patrimoine de l'UNESCO

Question écrite n° 8592

Texte de la question

M. Marc de Fleurian attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de l'Europe, sur l'opportunité d'inscrire le savoir-faire de l'arc horloger transmanche entre la France et l'Angleterre au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. En effet, l'UNESCO a inscrit, depuis le 16 décembre 2020, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art comme une tradition vivante de l'arc jurassien franco-suisse. Il serait pertinent d'élargir cette reconnaissance aux pôles d'intérêts historiques et culturels des deux côtés de la Manche. Historiquement, les avancées horlogères et la marine sont étroitement liées. L'invention des premières horloges maritimes, capables de conserver la mesure du temps même sur un navire en mouvement, a révolutionné la navigation en haute mer. Par conséquent, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour soutenir cette proposition et célébrer les liens historiques et culturels transmanches.

Données clés

Auteur : [M. Marc de Fleurian](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8592

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Europe](#)

Ministère attributaire : [Europe](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025